



Retour congé maternité

Par lalara

Bonjour,

Je vous contacte pour avoir une réponse à ma question concernant mon retour à l'emploi, suite à mon congé maternité.

Etant gestionnaire en location saisonniere, et au vu de la baisse d'activité liée à la COVID-19, mon employeur veut faire pression sur moi pour passer à la transaction uniquement et clôturer le pôle location saisonnière. Il se sert du prétexte de l'avenant que nous avons signé l'an dernier me permettant de faire de la transaction.

Sachant que j'ai été embauché pour faire de la location saisonnière et que sur mes fiches de payes il est bien inscrit gestionnaire en location saisonnière est-il en droit de m'obliger à faire de la transaction mon métier principal ?

Dans le cas contraire, y a-t-il un texte de loi sur lequel m'appuyer pour faire valoir mon droit de refus ?

Merci de votre aide.